

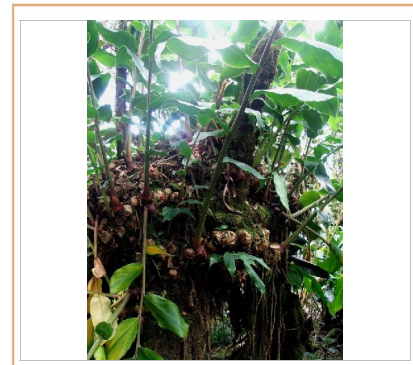
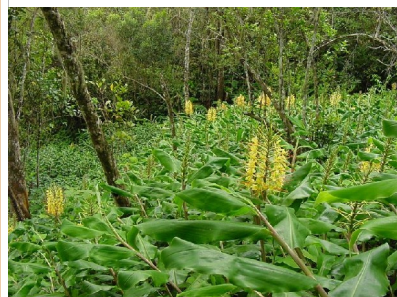
Longose

Gingembre-douleur, longose à fleurs jaunes

Nom scientifique *Hedychium gardnerianum*

Synonymes

Famille Zingiberaceae



Photos: ONF (J.Triolo / J.Triolo) / CBNM (J.Hivert)

DESCRIPTION

Allure générale Herbe vivace rhizomateuse à port dressé et à fort développement. Les tiges atteignent 2 m de haut. Elle forme des fourrés épais avec les racines entremêlées.

Feuilles Feuilles oblongues à lancéolées, glabres, avec un court pétiole, et mesurant 40cm de long pour 15 de large. Les marges sont entières parfois légèrement ondulées, glabres. Ligule bien visible épaisse (2,5 cm de long pour 2 cm de large).

Fleurs Inflorescences en épis lâches et dressés mesurant 25 à 35 cm, cylindriques, et composées de nombreuses fleurs jaunes de grande taille. Chaque fleur se compose de 3 sépales et de 3 pétales fins laissant apparaître les étamines rouge vif.

Fruits Capsule allongée orange à trois lobes.

Graines Graines rouges écarlates brillantes, très nombreuses et agglutinées les unes aux autres lorsque la capsule s'ouvre. Elles deviennent grises avec le temps.

Caractéristiques Les fleurs dégagent une odeur parfumée. A ne pas confondre avec les espèces du genre *Canna* qui ont des capsules grossières et des graines noires et dures.



ÉCOLOGIE

Mode de reproduction

Semis des graines et reproduction végétative à partir du rhizome. Les graines restent viables plusieurs années dans le sol.

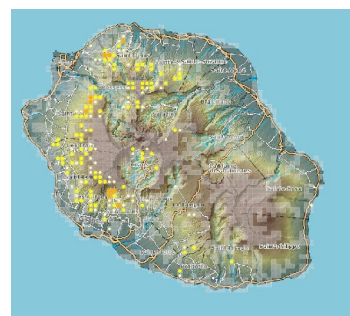
Mode de dissémination

Consommation des fruits par les oiseaux. Le transport des graines et de morceaux de tiges ou de rhizome est aussi possible par l'eau. La culture par l'homme et les décharges sauvages de déchets verts de jardin participent à sa dispersion.

Conditions de développement

Se rencontre en sous bois de forêt mais aussi le long des chemins et des lisières, des cours d'eau. Préfère les sols humides et profonds, ainsi que les zones de demi-ombre ou l'ombre des sous-bois.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE



Source: Mascarine Catediana

Aire d'origine Est de l'Himalaya

ÉTAT D'INVASION À LA RÉUNION

- Réunion** Introduite à La Réunion comme plante ornementale et plante à parfum, elle est naturalisée dans la majeure partie des sous bois humides de moyenne et haute altitude comme au Brûlé ou à la Plaine des Palmistes. Elle est aussi présente au coeur de l'île dans les cirques de Cilaos et Mafate. Elle est considérée comme l'une des plantes les plus envahissantes des milieux humides de moyenne altitude, en particulier du fait de l'absence de méthodes efficaces pour l'éliminer.
- Monde** Elle a été introduite dans de nombreux pays et se révèle invasive en Australie, aux Açores, à Hawaï, à Madère, en Nouvelle-Zélande, dans la Caraïbe, en Afrique du Sud et à Mayotte. Elle fait partie de la liste des 100 espèces de plantes les plus envahissantes. Sites à consulter: <http://www.daff.qld.gov.au/> <http://hawaiiconservation.org> <http://www.issg.org> <http://www.europe-aliens.org> <http://www.hear.org> <http://invasives.org.za> <http://wildlifeofhawaii.com> <http://keyserver.lucidcentral.org> <http://eee.plantnet-project.org>

IMPACTS

Peut devenir dominante le long des cours d'eau et en sous bois de forêt tropicale humide. Forme des tapis de rhizomes, parfois d'1 m d'épaisseur, fourrés denses et vastes qui recouvrent et détruisent la végétation indigène de couverture du sol. Elle empêche la régénération de la flore indigène en sous-bois, parfois complètement. Elle modifie donc les communautés forestières.

Ses graines sont dispersées par les oiseaux ce qui lui permet d'atteindre des zones éloignées. Elle est capable de se développer même dans les sous bois de forêts non perturbées sous une canopée fermée en créant des fourrés denses monospécifiques.

Plante très toxique qui peut être mortelle pour le bétail si elle est consommée en trop grande quantité.

Il a été observée des formes épiphytes en Australie.

USAGES



Plante ornementale appréciée pour son feuillage et sa floraison remarquable et parfumée. Plante à parfum dont les fleurs étaient autrefois distillées.

RÉGLEMENTATION / programme de lutte

Cette plante fait partie des espèces de la liste des plantes exotiques envahissantes à La Réunion, définie par le CBNM. Elle ne fait pas l'objet de programme de lutte particulier mais fait l'objet d'actions locales de contrôle ou d'éradication.

Fait l'objet d'un plan de lutte dans le cadre de l'arrêté préfectoral n° 2011 - 493 /SG/DRCTCV, portant renouvellement de l'autorisation accordé à la Société Belge de Travaux Publics et de Location (SBTPL) d'exploiter une carrière à ciel ouvert de scories et lapillis située sur le territoire de la commune de La Plaine des Palmistes au lieu-dit "l'Évêché".